

# Effets économiques d'une régularisation des sans-papiers en Belgique

Par David de la Croix, Frédéric Docquier et Bruno Van der Linden\*

*L'accord gouvernemental du 19 juillet 2009 a défini les critères permettant la régularisation des demandeurs d'asile en Belgique (engagement dans une procédure juridique déraisonnablement longue, situation humanitaire urgente, prise en compte de la faculté d'intégration sociale et économique). Certaines prévisions font état d'environ 25.000 demandes qui devront être introduites entre le 15 septembre et le 15 décembre de cette année. La lenteur des décisions politiques traduit la difficulté de trancher dans cet épineux dossier des régularisations, une difficulté qui trouve partiellement son origine dans la méconnaissance de ses conséquences économiques et des préjugés qui en découlent. Que sait-on au juste de ces effets ? C'est la question abordée dans le numéro 72 de Regards économiques publié par l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales) de l'UCLouvain que l'on peut se procurer à cette adresse : <http://sites.uclouvain.be/econ/Regards/Archives/RE072.pdf> et qui est présenté dans le texte qui suit.*

## Méthodologie

Commençons par souligner que cette étude n'est pas une analyse chiffrée des effets économiques d'une régularisation en Belgique. Une telle évaluation nécessiterait des données qui sont malheureusement indisponibles en Belgique. Il s'agit plutôt d'une "méta-analyse" qui, sur base d'un ensemble de travaux existants pour d'autres pays développés, infère qualitativement l'impact vraisemblable d'une régularisation

sur le revenu et le bien-être des "populations résidentes" en Belgique (natifs et générations antérieures d'immigrés).

L'article part du principe qu'une régularisation engendre des effets économiques qualitativement semblables à ceux de l'immigration légale et non sélective. Les principaux effets transitent par le marché du travail et les finances publiques. Toutefois, bien que les coûts et des bénéfiques soient de même nature, la régularisation conduit à un impact d'ampleur moindre que l'immigration

légale. La raison en est simple : les sans-papiers participent déjà au marché du travail (via le travail « au noir »), ils bénéficient déjà de certaines prestations sociales (liées par exemple à la scolarité de leurs enfants), consomment nos biens publics (infrastructure, justice, etc.) et payent les taxes sur la consommation. Ainsi, on peut considérer que l'impact d'une régularisation est inférieur à celui d'une immigration légale non qualifiée de même ampleur, ce dernier étant mieux documenté dans la littérature. De surcroît, quand on considère une période de temps plus longue, les débats sur l'immigration légale et la régularisation se rejoignent: toute régularisation entraîne une migration connexe via le regroupement familial et les effets de réseau.

Les effets de l'immigration légale ont été abondamment étudiés aux Etats-Unis, un pays aux caractéristiques très différentes de l'économie belge. Plusieurs études récentes concernent des pays européens institutionnellement proches de la Belgique, comme la France ou l'Allemagne. Cette limite, ajoutée à la piètre connaissance des caractéristiques des populations séjournant illégalement sur le territoire belge, rend difficile une évaluation précise des effets de l'immigration et d'une régularisation sur la population résidente et sur l'économie belge. Néanmoins, les études européennes aboutissent toutefois à des effets quantitativement faibles de l'immigration légale en matière d'emploi, de salaire et de finances publiques. Dans ce contexte, notre étude montre que l'utilisation de prétextes économiques pour refuser, minimiser, ou postposer la régularisation n'a guère de fondement scientifique.

### **L'effet sur le marché du travail**

Choc d'offre sur le marché du travail, l'immigration est susceptible d'affecter salaire et emploi des autochtones. Considérons que le stock de capital demeure inchangé à très

court terme (hypothèse réaliste). Un accroissement de l'offre de travail devrait alors provoquer une baisse du niveau des salaires, là où ceux-ci sont flexibles, et une baisse du taux d'emploi des résidents, là où les salaires sont fixes. Une vaste littérature porte sur l'effet de l'immigration sur les salaires des résidents et livre des résultats ambigus. La corrélation spatiale entre les salaires et le nombre d'immigrés est extrêmement faible. En particulier, les études européennes concluent à des effets négligeables.

A moyen terme, des changements de la taille de la population active ont de nombreux effets induits (augmentation de la demande de biens et services, investissements, augmentation de la demande de travail, formation des salaires). Lorsque les immigrés consomment, épargnent et investissent, et/ou lorsque des investissements étrangers répondent à l'augmentation du rendement du capital, l'emploi augmente. Les analyses macro-économiques concluent généralement que la taille de la population active n'a pas d'impact à long terme sur le taux de chômage et le taux de salaire.

Certains souligneront que les immigrants ont des caractéristiques différentes des résidents (moindres qualifications, âge médian plus faible, etc.). C'est vrai et cela implique que l'immigration engendre une concurrence plus forte pour nos travailleurs jeunes et non qualifiés. Les études françaises et allemandes montrent toutefois que l'effet sur le salaire et l'emploi des travailleurs belges est fort peu important. L'immigration n'a d'effets significativement négatifs que pour les générations antérieures d'immigrés. Peu d'arguments scientifiques plaident en faveur d'un effet plus marqué en Belgique.

De plus, ces effets de l'immigration sur l'emploi et les salaires constituent des bornes supérieures. Par rapport à l'immigration légale, la régularisation engendre des effets plus faibles encore. Lorsque les illégaux sont tous en emploi, un transfert de la main

d'œuvre illégale vers la main d'œuvre légale ne modifie ni la productivité marginale du travail ni l'offre de travail. Ce transfert n'a aucun impact direct sur les taux de salaire des résidents qualifiés et non qualifiés. Un effet négatif sur les salaires des travailleurs non qualifiés (substituables aux immigrés régularisés) ne peut être attendu que lorsque les travailleurs sans-papiers ne sont pas pleinement employés. Il est important de noter que, dans ce cas, la régularisation entraîne une augmentation du salaire des qualifiés (complémentaires aux immigrés régularisés).

### **L'effet sur les finances publiques**

Les immigrants non qualifiés sont souvent perçus comme des consommateurs importants de services publics et transferts sociaux. Ceci est particulièrement vrai si les immigrants choisissent leur destination sur base de la générosité des systèmes de protection sociale. L'effet de l'immigration sur les finances publiques dépend donc de la générosité des transferts ainsi que du niveau de qualification et de la structure par âge des immigrants. Pour cerner cet impact, il est utile de calculer les taxes nettes payées par les immigrants, c'est-à-dire la différence entre les taxes payées à l'Etat et les transferts reçus de l'Etat sur une année.

Ces profils de taxes nettes ont été calculés dans différents pays. Ces études de finances publiques détaillées révèlent des résultats plutôt optimistes. Des analyses menées aux Etats-Unis, en Allemagne ou en Espagne montrent que l'immigration induit une diminution de la pression budgétaire sur les résidents. Le cas espagnol est particulièrement intéressant dans la mesure où l'immigration y est majoritairement non qualifiée. L'effet bénéfique est lié au rajeunissement permanent de la population permis par l'immigration. Dans le contexte du vieillissement de population, une

augmentation de l'immigration est jugée comme désirable du point de vue des finances publiques. Ce résultat a été confirmé pour l'économie belge dans une étude récente de la Banque mondiale, basée sur les données individuelles de l'enquête SILC européenne (Study of Income and Living Conditions).

Une étude française distingue les niveaux de qualifications des immigrants. Elle part d'une désagrégation des taxes nettes des immigrants selon trois niveaux de qualification (les immigrants avec diplôme secondaire supérieur, ceux avec diplôme post-secondaire et les moins qualifiés sans diplôme ou avec diplôme inférieur au secondaire supérieur). L'effet varie fortement avec le niveau d'éducation. Les immigrants très qualifiés (diplôme supérieur au secondaire) contribuent davantage que l'autochtone moyen aux recettes nettes de l'Etat. La contribution des immigrants moyennement qualifiés (diplôme secondaire) est similaire à celle des résidents. La contribution des immigrants peu qualifiés (diplôme inférieur au secondaire) est modeste, mais positive entre 25 et 55 ans. A long terme (sur l'ensemble de leur vie), ces immigrants non qualifiés coûtent plus cher que ce qu'ils ne rapportent aux finances publiques. A court terme, lorsqu'ils sont jeunes, ils contribuent faiblement mais positivement aux finances de l'Etat.

De nouveau, ces montants calculés pour les immigrants légaux minimisent les effets positifs possibles de la régularisation. Dès leur entrée sur le territoire, les sans-papiers entraînent des coûts et bénéfices fiscaux. Ils consomment des biens privés et payent la TVA ; mais ils consomment des biens publics, ont des enfants scolarisés et bénéficient de certaines prestations sociales, etc. Selon toute vraisemblance, dans un pays où la fiscalité directe est dominante, la régularisation entraîne des gains fiscaux supérieurs à ceux de l'immigration légale et non qualifiée.

## L'effet global

Les études qui ont analysé ensemble les différents effets concluent que l'effet favorable sur les finances publiques domine l'effet négatif sur l'emploi et les salaires de sorte que toutes les générations et toutes les catégories de résidents ont modestement bénéficié de l'afflux migratoire (aux Etats-Unis et en France). Dans l'état actuel des connaissances, il est raisonnable de penser que la régularisation en Belgique n'entraînera que des effets mineurs et positifs sur le revenu net des travailleurs résidents.

Le seul véritable groupe à risque est celui des populations résidentes jeunes et moins qualifiées. Ce sont elles qui pourraient subir des conséquences négatives sur le marché du travail, du moins dans un premier temps. Néanmoins, dans le cas où les sans-papiers occupent fréquemment un emploi illégal, ces conséquences sont vraisemblablement peu perceptibles, même à court terme. En outre, les effets éventuellement négatifs doivent aller en s'amenuisant et deviendront positifs au fur et à mesure que le temps passe et que les nouveaux arrivés se lancent dans des activités productives. Une manière d'accélérer cette transition est de promouvoir à bon escient la flexibilité du marché du travail et la mobilité des travailleurs.

Dans ce contexte, nombre d'opinions apparaissent guidées par des arguments essentiellement idéologiques et des clichés peu robustes, voire profondément inexacts. Le cliché selon lequel les sans-papiers vont occuper les emplois des populations résidentes ne résiste pas aux études scientifiques existantes. Celui qui voit dans l'immigré une sangsue vidant les caisses de la sécurité sociale est manifestement erroné.

\* *Les auteurs :*

*David de la Croix* est professeur d'économie à l'UCL et chercheur au CORE et à l'IRES.

*Frédéric Docquier* est chercheur qualifié du Fonds National de la Recherche Scientifique - FNRS, professeur d'économie à l'UCL et chercheur à l'IRES.

*Bruno Van der Linden* est maître de recherche du Fonds National de la Recherche Scientifique - FNRS, professeur d'économie à l'UCL et chercheur à l'IRES.